



## Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20/01/2022

Date d'affichage :  
24/01/2022

Date de convocation :  
14/01/2022

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 10
- Présents : 7
- Votants : 10

L'an deux mille vingt-deux le 20 janvier à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de BLUFFY s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Olivier TRIMBUR, Maire.

**PRESENTS** : M. Olivier TRIMBUR, M. Gilbert PAULY, M. Sylvain STIHLE, M. Alain RICHARD, Mme Marie-Christine REY, M. Laurent SEVESTRE, M. Benjamin EXCOFFIER.

**EXCUSES** : M. Olivier WEILAND ayant donné pouvoir à Olivier TRIMBUR, Mme Annie REVOL ayant donné pouvoir à Marie-Christine REY, M. Gilles POSSOZ ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

**ABSENTS** : //

Secrétaire de séance : Alain RICHARD  
Assistait également : le secrétaire général, Gilles de MARCILLAC

### ❶ Désignation du secrétaire de séance :

M. Alain RICHARD est désigné secrétaire de séance.

### ❷ Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 décembre 2021 :

Le compte-rendu du conseil du 21 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### ❸ Délibérations à l'ordre du jour :

- **Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant vote du BP 2022** :

M. le maire rappelle que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget lors de son adoption.

**Ainsi, ouï l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :**

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-1 ;

➤ **Décide** de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2022, selon le tableau ci-après :

Chapitres	Crédits ouverts 2021	Autorisation 2022
21 – Immobilisations corporelles	592 300,00 €	148 075,00 €

④ **Questions diverses :**

Recrutement : Afin de pallier les demandes urgentes, dans un contexte financier contraint et permettant d'économiser les dépenses publiques, le conseil donne un accord de principe au recrutement d'un agent technique communal qui pourra également être mis, en tant que de besoin, à disposition de la commune de Talloires-Montmin.

TCSPI : Monsieur le maire rappelle au conseil les dernières actualités du plan de mobilité du Grand Annecy, notamment son volet "Transport en Commun en Site Propre Intégral".

Police municipale mutualisée : Monsieur le maire fait part au conseil des premières interventions des agents de police sur le territoire communal. Des contrôles ont été réalisés notamment sur la circulation des poids lourds, la vitesse en agglomération et des brûlages de déchets verts.

PADD : Gilbert PAULY expose au conseil les grandes dates de l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable, ainsi que les grandes lignes des différents diagnostics s'y rapportant. A ce sujet, le conseil est unanime dans sa volonté de conserver la dimension de "petit village" de la commune de Bluffy.

Schéma directeur cyclable : Monsieur le maire présente au conseil les aménagements prévus et les coûts en découlant, relatifs à ce volet du plan de mobilité du Grand Annecy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil est levée à 20h35.

Le prochain conseil se tiendra le jeudi 10 février 2022.

Le secrétaire de séance,  
Alain RICHARD

Le Maire,  
Olivier TRIMBUR

